

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 14</p> <p><b>Quorum atteint</b></p> <p><u>date de convocation :</u> 03/02/2025</p> <p><u>date d'affichage :</u> 03/02/2025</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 03 du mois de Février à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de <b>Monsieur VASSY Jean-Louis</b>, Maire en présence des conseillers : <b>Madame BESSON Isabelle</b>, <b>Monsieur CHARVAT Patrick</b>, <b>Madame SAUREL Nelly</b>, <b>Monsieur ROLIN Jérôme</b>, <b>Madame JANTON Joëlle</b>, <b>Madame MATHIEU-POUGET Régine</b>, <b>Madame DUC Gwendoline</b>, <b>Madame RONGY Marie-Madeleine</b>, <b>Monsieur CLET Benjamin</b>, <b>Madame BARRIER Marie-Agnès</b>, <b>Monsieur PAQUIEN Lionel</b>, <b>Monsieur GAUDENECHÉ Patrice</b></p> <p><u>Absents excusés :</u> <b>Monsieur BRET Vincent</b> ayant donné pouvoir à <b>Madame JANTON Joëlle</b>, <b>Monsieur MARY Claude</b>, <b>Madame MARION Isabelle</b></p> <p><u>Absents :</u> <b>Madame CARRERE Alexandra</b>, <b>Monsieur DUC Bernard</b>, <b>Monsieur RODRIGUEZ Richard</b></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> <b>Monsieur ROLIN Jérôme</b></p>

**DÉLIB. N° 01-2025\_ OBJET : VALIDATION DE LA TRANCHE 2 ET 3 DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DU CABINET BEAUR**

Le Maire fait part au conseil de l'estimation reçue par le cabinet BEAUR concernant les travaux de la traverse de Miribel, pour les tranches 2 et 3 :

L'estimation s'élève à :

- Pour l'ensemble des phases AVP / PRO / ACT / VISA EXE / DET OPC / AOR à 22 200 € HT soit 26 640 € TTC (voir pièce jointe)

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DÉCIDE de valider :**

- **Le devis de la tranche 2 et 3 de la Maitrise d'œuvre du Cabinet BEAUR**

**DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire et son adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 03/02/2025

Le Maire Jean-Louis VASSY

